

DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR VICTOR H. MARTINEZ,  
VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ARGENTINE

Un remarquable penseur, inspirateur de plusieurs institutions de protection de l'environnement qui fonctionnent aujourd'hui dans le monde entier - Lynton Caldwell - a expliqué récemment la différence existant entre la Terre et le monde. La première comprend les éléments de la nature et les êtres humains qui la peuplent, un ensemble qui constitue une réalité physique régie par ses propres lois, agissant au-delà de la volonté humaine. Le monde est, pour ce penseur, la façon dont l'humanité, c'est-à-dire l'ensemble des êtres humains, comprend et organise son occupation de la Terre.

Nous sommes réunis ici, hommes et femmes, provenant de toutes les régions de la Terre, représentants de gouvernements et aussi d'organisations non gouvernementales, tous appelés à jouer un rôle différent. Nous provenons de pays divers et chacun d'entre nous traduit les points de vue et la position idéologique de sa propre culture et de sa réalité nationale; nous affrontons cependant sans cesse deux réalités: la terre et le monde de chacun de nos peuples.

L'augmentation croissante des besoins humains de notre monde moderne nous a conduit à nous désintéresser des soins que la terre exige de nous. Nous avons ainsi oublié que si nous voulons que nos besoins soient satisfaits par une utilisation de la terre, la condition sine-qua-non en est la préservation même de ses caractéristiques intrinsèques. C'est pourquoi, il semble que nous devrions nous poser la question de savoir quand un fleuve est un fleuve ou quand est-il destiné à devenir un égoût à ciel ouvert, ou quand un banc de poissons en est vraiment un. Mieux encore, pourrions-nous nous demander si une forêt mérite encore son nom lorsque nous avons détruit un système écologique complexe formé de milliers d'espèces de faune et de flore pour le remplacer par quelques espèces commerciales. Ceci, aussi simple qu'il paraisse, est peut-être le point de départ de toutes les réflexions futures.

Les questions suivantes sont celles que nous devons nous poser pour parvenir à un accord entre nous tous: admettons-nous que la terre, soutien de notre vie, ait ses propres besoins? savons-nous que si nous n'acceptons pas ces réalités nous ne pourrions garantir quelque développement que ce soit à la génération actuelle et aux générations futures? Une fois ces notions mises au point, nous devons voir quelle est la situation de notre terre et quel est le cadre dans lequel le développement peut se réaliser. C'est ainsi, avec cette attitude philosophique, que chaque peuple pourra façonner son propre avenir et son développement, en conciliant sa culture et ses besoins avec la réalité de la Terre, unique et absolue pour toute l'humanité, dont les lois nous lient intimement les uns aux autres. Accepter ces principes conduit à la fraternisation sans distinction de drapeau et permet de répondre au défi que nous commençons universellement à percevoir.

Dans cette optique, cette réunion prend une signification très particulière du fait qu'elle aspire, au moyen de la coopération internationale, au contrôle d'une activité commerciale dépendant de la flore et de la faune sauvages afin de veiller sur sa capacité de régénération. Ceci suppose la préservation des caractéristiques quantitatives des populations sauvages, afin qu'elles puissent jouer leur rôle écologique et continuer à satisfaire les besoins des hommes. Le traité CITES qui nous réunit aujourd'hui a un sens encore plus particulier: elle tâche d'éviter surtout la contrebande internationale de faune et de flore sauvages et de leurs produits, délit qui occupe la troisième place en importance économique, après les armements et les drogues, mais dont la caractéristique particulière est de ne pas encourir les risques de

sanctions qu'entraîne le trafic des deux autres. La CITES essaie d'apparaître comme un instrument international suffisamment efficace pour atteindre les objectifs de la conservation des espèces. L'Argentine, convaincue de l'importance de la Convention, l'a ratifiée en 1981 et son gouvernement a adopté depuis lors de nombreuses résolutions la concernant. Parmi d'autres aspects, sa politique traditionnellement conservatrice affronte les problèmes des espèces menacées d'extinction. Elle a donné son appui à l'inclusion de tous les cétacés à l'Annexe I, en interdisant leur commerce international à partir du 1er janvier 1986. Il est opportun d'ajouter que dans notre pays, depuis de l'année dernière, la baleine franche australe est un "monument naturel" protégé par la loi avec les garanties maximales que le droit argentin peut offrir.

Parmi d'autres questions importantes, l'Argentine a appuyé la protection mondiale des félin et des primates dont les populations sont considérablement affectées par la demande des pays consommateurs. A l'occasion de la présente session, l'Argentine appuiera les propositions de plusieurs Etats africains visant à la conservation des éléphants de ce continent, par la voie d'un système de contrôle original dont les bases ont été élaborées lors de la session du Comité technique de la Convention - l'Argentine se compte parmi ses membres - tenue à Bruxelles en juin de l'année dernière. En bref, la position argentine vis-à-vis de la CITES a répondu à un principe éthique en vertu duquel, en cas de doute scientifique concernant l'utilisation de certaines espèces, c'est leur conservation qui prévaut.

L'efficacité du traité doit être améliorée pour le bien de tous, mais cela ne pourra se faire si son application n'est pas analysée dans le cadre des relations nord-sud. C'est dans le cadre de ces relations que se posent des problèmes dont la solution déterminera en dernier ressort le succès même de la CITES et c'est pourquoi ils doivent toujours être pris en considération lorsque les gouvernements et les organisations non gouvernementales s'intéressant à l'environnement cherchent le succès de la Convention. Nous constatons, par exemple, que la situation économique générale des pays du sud (et de l'Amérique latine en particulier) devient chaque jour plus difficile, que ce soit à cause du système financier international auquel ils sont astreints, ou du fait de la réduction de leur appareil productif ou de la pauvreté croissante dans laquelle vivent leurs peuples. Ces raisons, parmi d'autres, les empêchent souvent d'attendre prudemment la reconstitution des ressources naturelles renouvelables avant leur mise en exploitation.

Ainsi, la faune et la flore sauvages vivent cette situation, en particulier dans les pays en voie de développement, où la surexploitation dissimulée est la conséquence de besoins urgents pour assurer la survie de l'homme. Cette réalité devient plus grave encore si l'on tient compte, en ce qui concerne la contrebande, de l'existence d'immenses frontières nationales, faiblement surveillées par des institutions gouvernementales qui manquent d'appui tant politique et qu'économique. Il s'ensuit que les contrebandiers internationaux d'espèces sauvages profitent de la situation en organisant des vraies "chaînes de corruption" formées par des chaînons commerciaux aussi bien de pays "producteurs" que de pays "consommateurs" qui se prévalent de cette triste réalité pour répondre aux exigences de la mode, de plus en plus sophistiquée dans les pays riches. C'est ainsi que quelques groupes économiques obtiennent des bénéfices énormes et négligent, probablement, d'incorporer à leurs bilans les pertes que ces pratiques supposent pour l'humanité et les coûts de récupération qu'elles représentent pour les gouvernements.

Ainsi, malgré l'existence de la CITES, un nombre d'environ 2'500'000 peaux d'alligators partent annuellement en contrebande, à partir de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil et du Paraguay, vers les pays du nord, anéantissant

ainsi les populations de cette espèce de notre région dans le seul but d'alimenter certaines de ces "chaînes de corruption internationale". C'est alors que nous nous demandons: dans quel autre cadre que celui des relations nord-sud une analyse de l'efficacité de la CITES peut-elle devenir utile? Quelle autre coopération peut être encouragée hors du cadre de ces relations? La contrebande à partir de nos pays existe, comme dans le cas des drogues, dans la mesure où l'introduction est autorisée dans les centres de consommation des pays du nord. Il est évident que les sessions des Parties à la CITES ne peuvent ignorer cette réalité et doivent encourager une coopération de plus en plus efficace de la part des pays du nord; par exemple, en punissant plus sévèrement les auteurs d'infraction, fut-ce en leur appliquant les mêmes peines que pour la contrebande de stupéfiants ou d'armes. Une fois cette coopération garantie par un contrôle plus efficace de la demande de produits dans les pays consommateurs, les efforts faits parallèlement par les pays "producteurs" prennent un sens. Ainsi, la coopération régionale entre ces derniers peut se fonder aussi bien sur des politiques et des législations harmonisées en faveur de la conservation des espèces sauvages faisant l'objet de commerce que sur des mesures conjointes pour éviter la contrebande au niveau régional. C'est pourquoi, nous sommes heureux de voir que la Conférence a organisé à cette occasion des réunions régionales permettant l'élaboration de solutions conjointes. Cette attitude coïncide parfaitement avec l'esprit d'intégration préconisé par l'Argentine dans le monde latino-américain et qui, j'en suis sûr, nous aidera à perfectionner tous ensemble l'application de la CITES dans cette partie du monde.

C'est dans cet esprit que nous voudrions ajouter qu'il serait très utile d'explorer, avec le Secrétariat de la Convention, les possibilités de coopération régionale en vue de l'adoption de législations visant à une meilleure application de la CITES dans chaque Etat Partie.

Nous ne saurions conclure sans faire référence à une chose que nous considérons fondamentale: la coopération entre les organisations non gouvernementales et les gouvernements en matière de conservation de la nature. Comme nous avons promis d'inaugurer, vendredi prochain (26 avril), la réunion d'une de ces organisations qui se tiendra en ce même endroit, comme activité parallèle à la présente session, nous réservons pour ce moment quelques considérations en la matière.

Finalement, nous voulons profiter de cette occasion pour réitérer l'appel aux peuples, aux parlements et aux gouvernements du monde afin qu'ils appuient la déclaration de paix et désarmement de New Delhi faite conjointement par le Groupe des six, au nombre desquels se trouve le président Alfonsín de l'Argentine et dont la devise "la préservation de la vie" est la même que celle du mouvement mondial de la conservation.

Dans cet esprit d'amour pour la vie et d'amour pour la paix, nous voudrions souhaiter la bienvenue à chacun d'entre vous, en vous félicitant de vos efforts et en partageant la volonté de coopération qui a si souvent caractérisé les réunions de la CITES. Nous déclarons ouverte la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

## DISCOURS DE MONSIEUR SAMAR SINGH, PRÉSIDENT DU COMITE PERMANENT

Je fus très fier d'avoir le privilège de prononcer un discours à l'occasion de l'ouverture de la quatrième session de la Conférence des Parties tenue à Gaborone il y a exactement deux ans. Et c'est pour moi un honneur rare que d'avoir le même privilège aujourd'hui, et de pouvoir chaleureusement souhaiter la bienvenue, au nom du Comité permanent CITES, à tous les participants ici présent au début de cette cinquième session de la Conférence des Parties.

Je voudrais tout d'abord vous dire combien nous sommes touchés que Son Excellence, le vice-président de la République argentine, Monsieur Victor Martinez, nous ait fait l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui pour prononcer le discours d'ouverture. Ce geste témoigne de l'importance qu'il attache aux objectifs de la CITES et aux buts de cette session. Nous sommes flattés que des ministres et d'autres dignitaires du Gouvernement argentin, ainsi que des membres du corps diplomatique, aient trouvé le temps de se joindre à nous ce matin, et je voudrais les remercier sincèrement au nom de toutes les Parties à la Convention.

Dans le discours prononcé à Gaborone, j'avais qualifié la session d'historique pour plus d'une raison. Aujourd'hui, j'ai l'impression que la cinquième session de la Conférence des Parties mérite le même qualificatif à plus d'un titre. Premièrement, cette session marque le début de la deuxième décennie de l'existence de la Convention, c'est-à-dire celle de la maturité. Pendant les deux dernières années, on a souvent dit que la "CITES devenait majeure". Cette deuxième décennie montrera si cela est vrai ou non. La maturité des 87 nations qui, aujourd'hui, constituent ensemble la CITES sera mise à l'épreuve pendant cette période.

Cette session est importante pour une autre raison encore: elle a lieu dans une région qui est non seulement un grand producteur d'espèces de faune et de flore sauvages, mais qui comprend également une douzaine d'Etats, tous Parties à la Convention. Cela constitue un progrès considérable depuis la première session de la Conférence des Parties tenue en 1976, époque à laquelle seuls quatre Etats de la région étaient membres de la Convention. Ce fait est d'autant plus remarquable qu'il s'agit d'une région composée de pays nombreux, aux cultures, facettes et intérêts aussi riches que divers. Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter les peuples et les gouvernements de tous ces Etats d'avoir eu la sagesse de se mettre sur les rangs pour renforcer la Convention et d'avoir reconnu explicitement le principe selon lequel seule l'entraide et la coopération internationale permettent de tirer pleinement et durablement parti des ressources naturelles vivantes pour le plus grand bien de l'humanité.

A cet égard, notre hôte, le Gouvernement argentin, se trouve à l'avant-garde dans cette partie du monde. Bien que cet Etat n'ait intégré le mouvement de la CITES que depuis assez peu de temps, il a accompli des progrès rapides non seulement en adoptant les mesures de contrôle de la CITES mais aussi en entreprenant une révision majeure de ses lois sur la faune et la flore sauvages, notamment d'une liste d'espèces locales protégées et dont les produits ne peuvent être ni importés, ni exportés. Il est bien connu que l'Argentine est l'un des greniers du monde. Ce pays possède également un héritage riche et diversifié d'espèces de faune et de flore sauvages dont la préservation jusqu'à la fin des temps est cruciale pour l'ensemble de l'humanité. Il est donc normal que cette session ait lieu dans un pays dont le peuple et le gouvernement ont fait preuve d'une détermination exemplaire en promouvant le message de la CITES autant par les intentions que par l'exemple.

Il est inutile d'ajouter que cette détermination transparait dans une large mesure dans l'excellente préparation de cette session. Je suis sûr d'exprimer le sentiment de toutes les Parties et participants en félicitant nos hôtes et en les remerciant sincèrement pour leurs efforts qui, j'en suis certain, apporteront une pierre supplémentaire à l'édifice de la CITES.

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis la dernière session de Gaborone, en 1983. L'ordre du jour de la présente session couvre une évaluation des progrès accomplis et nous aurons tout loisir de nous attaquer aux questions clés ces prochains jours. Deux faits méritent toutefois d'être spécialement mentionnés aujourd'hui.

Premièrement, les mesures positives prises pendant ces deux dernières années pour renforcer la coopération régionale. Le meilleur exemple est constitué par les séminaires tenus à Washington, Bruxelles et Kuala Lumpur et qui, pour la première fois, ont permis de réunir la plupart des Parties d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, renforçant ainsi la compréhension et la coopération au niveau régional et augmentant l'efficacité de la mise en oeuvre de la Convention. Je suis certain que ces séminaires régionaux ont été d'une grande utilité et que des efforts similaires méritent d'être encouragés à l'avenir.

Deuxièmement, les efforts déployés pour créer un Secrétariat CITES séparé et plus fort, adapté à l'augmentation du nombre des Parties et à la nécessité d'améliorer les services qui leur sont assurés. Ces efforts ont commencé avant la session de Gaborone, mais c'est pendant ces deux dernières années que des mesures concrètes ont été prises. Ainsi, de nouvelles dispositions ont été prises avec le PNUE et le Secrétariat occupe maintenant des nouveaux locaux à Lausanne, en Suisse. Cette évolution a été agréée et supervisée par le Comité permanent au nom des Parties et a pu se réaliser grâce à la coopération active du PNUE et de l'UICN, organismes avec lesquels la CITES collabore depuis fort longtemps. Je voudrais toutefois préciser qu'il ne s'agit que d'un pas en avant dans la direction que nous avons choisie et que l'aboutissement logique de ces efforts est l'adoption de l'amendement financier à la Convention qui, espérons-le, interviendra dans un proche avenir.

Les liens intellectuels, techniques et scientifiques que nous entretenons avec l'UICN n'ont rien perdu de leur intensité. Les choses sont comme elles se devaient d'être, étant donné que la Convention est pour une large part le fruit d'une initiative de l'UICN, le rôle joué par l'UICN dans l'élaboration du texte de Convention, le soutien apporté par l'UICN, en coopération avec le PNUE, pour l'administration de la Convention et les demandes adressées de temps à autres à l'UICN, et à ses composantes, par les Parties pour des conseils techniques ou autres. La présence du directeur général de l'UICN à cette session témoigne en elle-même de la relation étroite qui lie la CITES et l'UICN pour la grande cause de la conservation au niveau mondial.

Nos relations avec le PNUE sont plus étroites que jamais. Cela ressort très clairement de l'Article XII de la Convention qui charge le directeur exécutif du PNUE de fournir un secrétariat à la Convention et de la participation active du PNUE qui, depuis le tout début, a soutenu la cause de la Convention et qui, en particulier, gère le fonds d'affectation spéciale. Je suis convaincu que ces liens ne feront que se renforcer à l'avenir. Je suis particulièrement heureux que le directeur exécutif adjoint du PNUE et ses collègues soient parmi nous pour témoigner des relations étroites et durables qui existent entre les deux organisations.

Il est largement reconnu que l'objectif principal de la CITES est la protection, par le biais de la coopération internationale, des espèces de faune et de flore sauvages contre l'exploitation du fait du commerce

international. C'est pourquoi, la CITES est avant tout une convention sur la conservation et nécessite une coopération tant des pays exportateurs qu'importateurs pour la mise en oeuvre efficace du contrôles du commerce. Ceci met en cause aussi bien les Etats 'consommateurs' que les Etats 'producteurs'. Si cette philosophie est aujourd'hui généralement comprise et si la CITES a atteint une portée mondiale, il n'en subsiste pas moins des lacunes au niveau de la couverture géographique et des déficiences et des incohérences dans l'application sont décelées en permanence. Il existe aussi le problème du manque d'engagement de certaines Parties sur le plan financier, lequel fait peser un lourd fardeau sur les épaules des Parties qui s'acquittent de leurs contributions et menace le bon fonctionnement de la Convention. Il est évident que l'efficacité de la CITES n'est possible que si tous ceux qui sont concernés oeuvrent de concert pour faire disparaître ces lacunes et incohérences et si chaque Partie contribue financièrement ou autrement à la promotion de la cause de la CITES.

Le monde est ravagé par les graves problèmes de la faim et de l'épuisement des ressources naturelles et le seul espoir qui subsiste est l'entraide et la coopération et l'éthique gandhienne de l'utilisation limitée et frugale des ressources naturelles. A cet égard, faites que cette Conférence des Parties lance un vigoureux appel en faveur d'une compréhension et d'une acceptation aussi larges que possible de ces principes au sein de tous les peuples et de toutes les nations du monde.

Enfin, il faut comprendre que la CITES n'est qu'un moyen qui permet d'atteindre une fin, cette fin étant la survie de l'humanité et son bien-être. Les conventions comme la CITES et les documents comme la Stratégie mondiale de la conservation et la Charte mondiale de la nature ne sont, en effet, que des instruments qui permettent, au niveau mondial, d'éveiller la conscience humaine à cet ultime objectif. C'est pourquoi, l'importance et le succès de cette session dépendront en fin de compte de sa contribution à la prise de conscience de la communauté mondiale aux objectifs de la CITES en particulier et à la grande cause de la conservation internationale en général.

Les organisations non gouvernementales ont un rôle spécifique à jouer à cet égard et je suis heureux qu'elles soient si nombreuses aujourd'hui, venues des quatre coins du monde pour apporter leur soutien à cette cause. Je voudrais souligner que la participation active des ONG est une caractéristique unique de la CITES qui, d'une certaine manière, a ouvert la voie à d'autres conventions internationales. A Gaborone, j'ai lancé un appel à toutes les ONG afin qu'elles redoublent leurs efforts en vue de diffuser le message de la CITES. Je voudrais réitérer cet appel aujourd'hui en reconnaissance du rôle important joué par les ONG à cet égard et en reconnaissant que la tâche qui leur incombe est plus nécessaire que jamais.

Avant de conclure, je voudrais citer feu le Premier ministre de l'Inde, Madame Indira Gandhi qui, de son vivant, est devenue une légende en tant que championne de la conservation de la nature et dont la mort soudaine et des plus tragiques survenue il y a six mois a constitué une perte irremplaçable pour le mouvement mondial de la conservation. Je voudrais rappeler ce que Madame Gandhi a dit dans son discours adressé à la séance plénière de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue en 1972. Je cite:

"On ne peut être véritablement humain et civilisé que si l'on considère, non seulement ses semblables, mais toute la création, avec les yeux de l'amitié".

"Mon expérience m'a montré que les gens qui ne vivent pas en harmonie avec la nature ont une attitude cynique vis-à-vis de l'humanité et sont mal dans leur peau. L'homme moderne doit rétablir un lien continu avec la nature et avec la vie. Il doit réapprendre à invoquer l'énergie des choses qui croissent et à reconnaître, comme les Anciens le faisaient en Inde il y a des siècles, que l'on ne peut puiser dans la terre et l'atmosphère davantage que ce qu'on leur rend. Dans leur hymne à la terre, les sages de Atharva Veda chantaient:

"Que ce que je te prends repousse rapidement,  
Ne me laisse blesser ni tes organes vitaux ni ton coeur."

Ainsi l'homme lui-même fait preuve de vitalité, a du coeur et est conscient de sa responsabilité." (Fin de citation)

Que cela soit le message central de cette conférence.

DISCOURS DE MONSIEUR JOSEPH C. WHEELER, DIRECTEUR EXECUTIF ADJOINT  
DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le vice-président, Monsieur le président du Comité permanent de la Convention, Monsieur le directeur général de l'UICN, Excellences, membres du gouvernement et du corps diplomatique, délégués, Mesdames et Messieurs:

C'est pour moi un grand honneur de représenter le PNUE à l'occasion de l'ouverture de cette importante session. En ce même moment, je regrette infiniment que le médecin de Monsieur Mostafa Tolba, directeur exécutif du PNUE, ne l'ait pas autorisé à voyager ce mois-ci car je sais qu'il souhaitait vivement se trouver ici parmi vous. Pour Monsieur Tolba, la CITES est l'un des exemples les plus importants de la coopération internationale dans le domaine de la conservation et de l'environnement.

Nous assistons aujourd'hui au 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Quel meilleur endroit pour cette célébration que l'Argentine, ce vaste et beau pays doté d'une variété de milieux propres aux espèces animales et végétales, allant des magnifiques forêts subtropicales du nord aux riches sols de la Pampa, aux steppes de la Patagonie et jusqu'à la Terre de Feu.

Cette diversité climatique et géographique a permis le florissement d'une vie animale très riche allant des primates, félins tachetés, crocodiles et perroquets du nord aux éléphants de mer, phoques et manchots du sud, en passant par les camelidés et les nandous. Cette richesse de la faune sauvage est intimement liée à une flore d'une importance et d'une variété équivalentes. Toutes deux constituent le patrimoine naturel irremplaçable de l'Argentine.

L'anniversaire que nous célébrons aujourd'hui représente dix ans d'efforts pour préserver ce patrimoine naturel, ici et dans le monde entier. Nous savons que les créatures que nous utilisons pour enrichir nos vies sont des ressources renouvelables, mais nous savons aussi que leur nombre ne sera pas illimité si nous les utilisons imprudemment ou sans discernement. Toutes les espèces, bien gérées, servent l'humanité, mais la reconnaissance que leur production n'est pas sans limite et la mise en vigueur de mesures pour assurer que cette limite ne soit pas dépassée sont la raison même de l'existence de la Convention.

La cause de l'utilisation rationnelle des espèces sauvages réunit une fois encore de nombreux groupes sous le même toit: une gamme complète d'ONG, de représentants d'associations commerciales, de fonctionnaires gouvernementaux, de scientifiques, de gestionnaires, de diplomates, de juristes et de représentants industriels. En d'autres circonstances, on aurait pu supposer qu'une telle assemblée n'aboutirait qu'à des frustrations et à des malentendus. Mais, comme nous l'avons découvert si souvent au PNUE, lorsque nous nous occupons d'un accord international concernant les problèmes de l'environnement, les différences qui pourraient provoquer une telle frustration s'effacent, pour laisser la place à ce qui est vraiment prioritaire.

L'Argentine nous offre un bon exemple de l'importance de la CITES, ainsi que des contraintes que les pays doivent vaincre lorsqu'ils tentent de mettre la Convention en vigueur. L'application de la CITES sur le plan national et international est un défi pour les autorités argentines. Elles doivent faire



face à de nombreux conflits créés par le commerce international de la faune et de la flore sauvages et elles doivent les résoudre sans perdre de vue ni les réalités économiques ni les réalités sociales.

La valeur de la CITES consiste en ce qu'elle comprend aussi bien le besoin de protéger les espèces en danger que les impératifs des économies nationales. Il en est de même pour d'autres domaines de l'environnement tels que la pollution industrielle ou la protection des mers régionales: on calcule le prix d'une mesure de protection de l'environnement si l'on comprend que beaucoup d'entreprises ne pourront jamais être considérées "rentables" si elles aboutissent à un dommage naturel irréversible. Et quoi de plus éternel et de plus irréversible que l'extinction d'une espèce?

Je pense que nous sommes tous conscients des limites de n'importe quelle convention relative à la conservation. De même que nous ne pouvons pas proposer d'interdire toute la pollution atmosphérique ou toute la pollution des eaux ou tous les produits chimiques néfastes, nous ne pouvons pas proposer une interdiction totale du commerce des espèces. Ce serait une approche du problème tout-à-fait sentimentale et hors de la réalité. De même que nous serions sur une voie erronée si nous laissions les seuls intérêts commerciaux diriger la politique concernant la pollution, la production industrielle ou l'agriculture, nous ne saurions leur permettre de guider l'emploi de nos ressources en faune et flore sauvages. Le préambule de la Convention, qui propose un équilibre adéquat entre les exigences de la conservation et les considérations économiques, nous offre une réponse à ce dilemme.

Au cours des dix dernières années, notre conception à l'égard du travail de la Convention a évolué et il existe à présent une vraie reconnaissance de la valeur commerciale légitime du commerce de certaines espèces et du droit que les pays en développement ont de faire ce commerce. Autrement dit, l'évolution de la CITES a suivi celle de la conservation, partant d'une notion de protection vers une d'utilisation rationnelle. Ceci coïncide avec la politique de conservation pour le développement préconisée par la Stratégie mondiale de la conservation. Nous visons à un équilibre entre le commerce et la menace réelle qui pèse sur les espèces. Ce n'est nullement un équilibre facile à atteindre, mais nous devons nous efforcer d'y parvenir.

La réponse se trouve dans le compromis. Tous le monde reconnaît, d'une façon ou d'une autre, l'importance vitale des ressources naturelles vivantes. Nous ne parviendrons à la conservation et à l'utilisation rationnelle de ces ressources que par la voie d'un compromis - ou, si vous le préférez, de sacrifices: sacrifices de la part des pays exportateurs qui doivent assumer leurs responsabilités de gardiens du patrimoine que la nature représente pour le monde entier, sacrifices de la part des pays importateurs qui doivent laisser de côté leurs intérêts économiques lorsque ceux-ci entrent en conflit avec l'impératif de la conservation de la nature, sacrifices de la part des ONG qui ont à reconnaître que le premier objectif de la conservation est le bien-être de l'humanité, sacrifices de la part des commerçants qui doivent limiter l'exploitation de façon que le capital que constitue la nature ne soit pas menacé et, finalement, sacrifices de la part des organisations qui l'appuient car elles doivent s'adapter aux besoins et aux décisions de la CITES.

Mais je préfère ne pas envisager ces mesures comme des "sacrifices". Est-ce un sacrifice d'assurer qu'un élément de notre environnement ne soit pas irrémédiablement détruit? Est-ce un sacrifice lorsqu'une centrale énergétique doit réduire ses bénéfices pour installer des épurateurs d'air? Est-ce un sacrifice qu'une usine chimique doive dépenser de l'argent pour trouver des méthodes sûres pour la destruction des déchets dangereux? Evidemment non.

C'est une partie de la contribution que tous nous devons apporter au cours de toute notre vie pour sauvegarder les ressources et protéger la terre et ses dons pour les générations futures.

Comme le PNUE est étroitement lié à cette Convention depuis sa naissance, nous sommes sérieusement intéressés à la voir progresser dans un avenir proche, disons dans les dix prochaines années. A notre avis, des améliorations vitales seraient constituées par: l'augmentation du nombre des membres, l'engagement des Parties contractantes à verser rapidement leur dû, la volonté de déclasser les espèces, une fois prouvé qu'elles sont hors de danger - ce qui serait parfaitement conforme à l'évolution de l'esprit de cette Convention - et plus important encore, sa mise en vigueur rigoureuse: les fonctionnaires des douanes, en particulier, doivent connaître les principes généraux de la Convention et le grand public doit savoir que lorsqu'il transporte certains produits au delà des frontières internationales, il peut transgresser un accord international qui interdit une telle pratique. Nous devons aller plus loin et mettre sur pied une campagne large et au grand jour s'adressant aux touristes et installée dans tous les bureaux de douane, afin qu'ils soient prévenus du danger ou de l'illégalité du transport des espèces menacées.

Comme vous le savez tous, le Secrétariat CITES a vu ses structures considérablement modifiées en 1984. Le Comité permanent de la Conférence des Parties a soigneusement analysé les dispositions préalables en vertu desquelles le Secrétariat CITES était fourni par l'UICN, par le truchement d'un contrat avec le PNUE. Une fois cette analyse faite et après avoir tenu sa 11ème session à Gland, au début de juillet 1984, le Comité permanent a recommandé que la responsabilité directe de ce Secrétariat revienne au PNUE et qu'il soit installé hors du bâtiment occupé par l'UICN et par le World Wildlife Fund. Le directeur exécutif du PNUE a accepté cette recommandation et, le 1er novembre de l'année dernière, le Secrétariat CITES est devenu une unité du PNUE et a déménagé le même jour en son nouveau siège à Lausanne.

Nous devons cependant admettre que notre décision de suivre les recommandations du Comité permanent a été teintée de sentiments divers. D'une part, nous avons été frappés par l'énorme croissance de la Convention. Pendant les derniers cinq ans, la CITES a atteint sa maturité et il est naturel que ce processus de croissance se reflète dans sa structure. D'autre part, nous n'ignorons pas que les bénéfices d'une association au niveau scientifique et technique avec l'UICN pouvaient se dissiper à l'occasion du changement. Nous sommes maintenant rassurés à cet égard et nous sommes sur le point de parvenir à l'établissement d'un protocole d'accord entre le PNUE et l'UICN, accord qui créera le cadre nécessaire à une coopération juridique, scientifique et technique entre le Secrétariat de l'UICN et celui de la CITES.

Je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance à l'UICN pour son appui et son dévouement pendant les premières étapes de la Convention. Une grande partie du crédit de l'évolution de la CITES revient à l'UICN et à ses membres. La séparation physique n'affectera nullement le besoin d'une étroite collaboration dans la poursuite de nos objectifs communs.

Je voudrais conclure en priant instamment toutes les Parties qui n'ont pas encore adopté l'amendement financier à la Convention de le faire le plus tôt possible. Le défaut de paiement et le paiement tardif des contributions fixées lors de la quatrième session des Parties à Gaborone sont un problème sérieux pour la gestion du Secrétariat. Si les Parties calculent les coûts du Secrétariat en supposant que toutes les Parties paieront leurs contributions en temps voulu et si cette hypothèse ne se réalise pas, le fonds d'affectation spéciale s'épuisera et le Secrétariat ne pourra pas fonctionner selon vos plans. Il ne s'agit pas d'une situation hypothétique, mais de la situation

telle qu'elle est aujourd'hui. Votre Secrétariat n'a pas encore l'argent nécessaire pour mettre en oeuvre le budget adopté pour 1985. Jusqu'à présent, même les frais nécessaires à la tenue de cette conférence n'ont pas été couverts par les contributions des Parties. Le PNUE a cédé des fonds au Secrétariat afin qu'il puisse vivre au jour le jour et je me dois de vous dire que ce n'est pas ainsi que les affaires du Secrétariat doivent être gérées. C'est une question que votre Comité des finances doit examiner soigneusement pendant cette session. Il doit préparer un budget ainsi qu'un plan financier pour l'exercice 1986-1987. Les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses de 1986 devraient être déposées à la banque d'ici la fin de 1985. Vos délibérations doivent viser à cet objectif. Si vous êtes confrontés à une situation dans laquelle quelques Parties ne sont pas disposées à payer leurs contributions pour le fonctionnement du Secrétariat par le biais du fonds d'affectation spéciale, ceci doit être pris en considération dès le départ, lors de l'approbation de la structure du budget et de son plan financier.

Pour l'avenir, nous souhaitons que la CITES prenne place parmi une vaste gamme de conventions internationales qui resteront à demeure sur la scène internationale plutôt que d'être des groupes isolés d'efforts concertés. Les mouvements préoccupés par les problèmes de l'environnement rêvent en attendant le jour où ce problème critique sera prioritaire pour le développement de chaque nation - moment où toutes les parties concernées seront convaincues que, à long terme, une telle politique sauvegarde les ressources, le bien-être humain et le développement lui-même.

Monsieur le vice-président, comme je l'ai déjà dit, cette session est très importante pour la vie de la CITES. Au nom du PNUE et, j'en suis sûr, au nom de nous tous ici réunis aujourd'hui, je tiens à remercier votre gouvernement et le peuple argentin pour les installations et l'hospitalité offertes pour cette session des Parties. Nous sommes très heureux d'être ici dans ce beau pays, un pays qui se soucie profondément des problèmes qui seront discutés pendant ces deux prochaines semaines.

DISCOURS DE MONSIEUR KENTON R. MILLER,  
DIRECTEUR GENERAL DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA  
CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES

Monsieur le président du Comité permanent, Monsieur le directeur exécutif adjoint du PNUE, Monsieur le directeur régional du PNUE pour l'Amérique latine, Monsieur le secrétaire général de la CITES, Excellences, Messieurs les ministres, hôtes distingués, collègues délégués et participants à la cinquième session de la Conférence des Parties à la CITES:

C'est un grand plaisir pour moi de m'adresser à cette assemblée qui offre à l'UICN l'occasion de renouveler aux Parties à la Convention l'expression de sa collaboration et de son soutien actifs aux travaux qu'elle réalise.

C'est aussi pour moi un grand plaisir que cette réunion se tienne à Buenos Aires où vos hôtes argentins non seulement ont mis à votre disposition de magnifiques installations, mais vous montrent aussi les nombreux progrès réalisés par l'Argentine pour la cause de la conservation de la nature.

Le rôle central joué par l'UICN dans le développement et la promotion de la Convention, ainsi que sa collaboration avec le PNUE pour fournir son Secrétariat, expliquent qu'il lui soit traditionnellement demandé de prononcer un discours à l'occasion des sessions des Parties contractantes à la CITES. Nous sommes très fiers de ce que nous avons fait pour la CITES dans le passé et nous souhaitons que nos relations restent fécondes à l'avenir.

Compte tenu de l'évolution récente intervenue dans l'organisation du Secrétariat, il me semble utile de présenter une brève synthèse des liens historiques existant entre l'UICN et la CITES

Les Parties contractantes savent que le concept de la CITES a, à l'origine, fait l'objet d'une résolution à l'occasion de l'Assemblée générale de l'UICN tenue à Nairobi en 1963. Peu après, l'UICN a préparé, de sa propre initiative, des projets de texte pour la Convention et les a soumis à la considération des gouvernements jusqu'au moment où les Etats-Unis d'Amérique ont parrainé la Conférence de Washington, en 1973, au cours de laquelle la CITES a été adoptée.

La Convention stipule que le directeur exécutif du PNUE doit fournir le Secrétariat; ultérieurement le PNUE a décidé d'attribuer, par contrat, ces fonctions à l'UICN, pour des raisons pratiques et de compétence technique. Cette modalité a bien fonctionné pendant la plus grande partie de la décennie.

Comme les Parties contractantes le savent aussi, les dispositions initiales, bien qu'adaptées au moment de l'adoption de la Convention, sont devenues inadéquates compte tenu de la situation actuelle où, depuis le début de 1984, le montant total des dépenses de la Convention est pris en charge par les Parties contractantes. C'est pourquoi, l'UICN a proposé au Comité permanent de la Conférence des Parties d'adopter des dispositions différentes pour l'administration de la Convention mais, finalement, le Comité permanent a demandé au directeur exécutif du PNUE de placer le Secrétariat sous l'entière responsabilité du secrétaire général, la supervision administrative directe étant exercée par le directeur exécutif du PNUE.

Par conséquent, le directeur exécutif du PNUE a demandé à l'UICN de continuer à fournir des services scientifiques et techniques au Secrétariat CITES. Cette collaboration fait l'objet d'un accord de coopération actuellement préparé par le PNUE et l'UICN, avec la participation du secrétaire général de la CITES.

Nous croyons que ce présent accord de coopération se traduira par des avantages pour la conservation de la nature sur le plan international. L'UICN désire continuer d'être librement et étroitement associée à la CITES et à fournir toute l'assistance technique et politique qu'elle a offerte dans le passé à la Convention, y compris par la participation à cette session de cadres scientifiques, juridiques et techniques de l'UICN.

Lorsque le Secrétariat de la CITES a déménagé à Lausanne, je me suis senti dans l'obligation d'informer les membres de l'UICN des antécédents de la question. Je voudrais vous communiquer le paragraphe final de cette lettre, car elle demeure la clé de la politique adoptée par l'UICN vis-à-vis de la CITES et d'autres importantes conventions concernant la conservation:

"Quelle que soit la modalité institutionnelle que les accords internationaux ayant une importance vitale pour la conservation puissent revêtir, une chose demeure certaine: l'UICN est toujours prête à mettre à leur disposition ses connaissances techniques et scientifiques et à offrir des informations impartiales, des analyses bien fondées et un appui de politique réaliste à leurs Parties, afin de les aider à s'acquitter de leurs engagements internationaux en matière de conservation."

Je voudrais prier instamment tous les gouvernements de renforcer les liens déjà existants avec les institutions intergouvernementales et les ONG (comme l'UICN), de assurer que le Secrétariat de la CITES soit en mesure d'accomplir sa tâche avec notre appui inconditionnel, financier et autre; de la sorte, la CITES deviendra un élément chaque jour plus important de l'effort mondial de conservation.

Je vous souhaite le plus grand succès pour vos délibérations, ici à Buenos Aires.

